Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_319-DE

Délibération n° 2026.319

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.319 - Contractualisation - Programme européen LEADER - Demande de subvention d'ingénierie 2027

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_319-DE

Fougères Agglomération **2026.319**

2026.319 - Contractualisation - Programme européen LEADER - Demande de subvention d'ingénierie 2027

Depuis le 27 février 2023, Fougères Agglomération porte le programme européen LEADER (Liaison entre Actions du Développement de l'Économie Rurale) 2023-2027 sur son territoire ainsi que sur celui de Couesnon-Marches-de-Bretagne.

Pour mettre en œuvre ce programme, un agent assurera les tâches d'animation et de gestion en 2027.

Afin de financer l'ingénierie, une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) au titre du soutien à l'ingénierie LEADER peut être sollicitée annuellement, à hauteur de 80% des dépenses.

Il est donc proposé que Fougères Agglomération sollicite cette subvention au titre de l'année 2027 comme suit :

ANNÉE 2027			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Frais de personnel pour l'animation et la gestion du programme (1 ETP) *	51 043,52 €	Union Européenne FEADER-LEADER 80%	46 960,04 €
Coûts indirects (forfait de 15% des frais salariaux directs)	7 656,53 €	Autofinancement 20%	11 740,01 €
TOTAL	***58 700,05 €***	***TOTAL***	***58 700,05 €***

**Application du forfait horaire institué par la Région de 34,12€ sur lequel se basera le calcul de la subvention x la quotité ETP x 1 496 h. Le calcul ne correspond pas aux dépenses réelles.*

Vu la notification de la sélection du Groupe d'Action Locale (GAL) le 27 février 2023,

Vu la convention signée le 18 octobre 2023 entre la Région Bretagne, Autorité de Gestion, et Fougères Agglomération, structure-porteuse du programme LEADER,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'ingénierie LEADER 2027 tel que présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé ;
- **D'APPROUVER** la démarche de sollicitation des fonds FEADER-LEADER ;
- **D'ACCORDER** un autofinancement prévisionnel de 11 740,01 € au titre du programme 2023-2027 pour la période de réalisation du projet allant du 1er janvier au 31 décembre 2027 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET